

6. Quels sont les facteurs ou les raisons qui ont incité à retarder le renflouement du navire ou de sa cargaison?

7. Depuis le rejet des soumissions mentionnées à la deuxième question ci-dessus, quelle est la nature des progrès techniques réalisés pour ce genre d'opération?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): 1. Aucune date n'a été fixée pour le renflouement du Irving Whale.

2. L'appel d'offres a été lancé le 13 septembre 1971.

3. Les sociétés ci-dessous ont envoyé des soumissions: a) Atlantic Salvage & Dredging Ltd., Smit Tak International Salvage Ltd., \$1,770,000; b) Marine Industries Ltd., M.I.L. Tug and Salvage Ltd., The Foundation Co. of Canada Ltd., \$2,350,000; c) Murphy Pacific Marine Salvage Co., International Underwater Constructors Incorporated, \$4,400,000 (U.S.).

4. Le montant des soumissions était plus élevé que prévu et celles-ci n'offraient aucune garantie quant au risque de pollution attribuable aux méthodes de renflouement. Le Conseil du Trésor n'a pas accepté ces soumissions et a demandé au ministère de réévaluer le renflouement du Irving Whale et de tenter d'obtenir des renseignements et des conseils techniques supplémentaires.

5. Des aéronefs et des navires ont effectué des inspections de surface aux environs de l'endroit où le navire a coulé pour vérifier s'il y avait des nappes d'huile.

6. Divers problèmes techniques et juridiques ont occasionné un délai considérable entre le moment du naufrage et celui des appels d'offres et de l'évaluation des soumissions. La préparation des cahiers des charges a été très longue parce que c'était la première fois que le ministère faisait face à un tel problème. Après réception des soumissions et examen des méthodes de renflouement, on a finalement décidé de consulter divers organismes à travers le monde qui ont déjà fait face à ce genre de problème pour déterminer s'il ne serait pas préférable de laisser l'épave là où elle est plutôt que de tenter de la récupérer et créer ainsi un danger de pollution.

7. Le ministère a entrepris des recherches supplémentaires à l'échelle internationale pour obtenir des renseignements techniques qui pourraient servir à un projet de ce genre. Pour le moment, les renseignements obtenus ne sont pas concluants, mais ils laissent entendre qu'il vaut mieux laisser l'Irving Whale là où il est.

LE PROFESSEUR ISTVAN MESZAROS

Question n° 424—M. Stackhouse:

1. Autorise-t-on le professeur Istvan Meszaros à entrer au Canada et, dans l'affirmative, pour quelle raison.

2. Avait-on auparavant interdit l'entrée au pays du professeur Meszaros et, dans l'affirmative, pourquoi a-t-on changé d'avis?

3. Le ministère envisage-t-il d'imposer un système de contingentement pour l'admission des professeurs étrangers ou compte-t-on adopter d'autres moyens de protéger la place prioritaire qui revient aux professeurs canadiens dans les postes d'enseignement au pays?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): 1. Oui. Lorsque le cas du professeur Istvan Meszaros fut examiné en Angleterre au cours de la première semaine de janvier 1973, il satisfaisait aux exigences de l'Immigration du Canada; aussi sa demande d'admission fut-elle approuvée. Il est actuellement au Canada à titre d'immigrant reçu.

2. Le professeur Meszaros avait obtenu l'entrée au Canada en se présentant faussement comme visiteur,

Questions au Feuilleton

alors qu'en fait il avait l'intention de demeurer au Canada à titre permanent. Il fit l'objet d'une ordonnance d'expulsion et interjeta appel devant la Commission d'appel de l'immigration. En raison de cet appel, il s'était en fait soustrait à la compétence du ministre. C'est seulement après qu'il eût retiré son appel et qu'il fût retourné au Royaume-Uni qu'une révision put avoir lieu. Puisque l'interdiction liée à l'entrée illégale ne s'appliquait plus, les résultats de la révision ont été favorables et sa demande de statut d'immigrant, approuvée.

3. Non. Le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration n'interviendra pas dans les pratiques d'embauche préférentielles des établissements d'enseignements puisque c'est un domaine qui relève de la compétence des provinces.

L'ENGAGEMENT DE M. JEAN-PAUL MATTE

Question n° 436—M. Matte:

M. Jean-Paul Matte est-il toujours adjoint spécial du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et, dans l'affirmative, a) quel a été son emploi du temps depuis le mois d'août 1972 au mois de décembre 1972, b) quel était son salaire au cours de cette période, c) quelles dépenses a-t-il réclamées?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Oui. a) Au même titre que tous les autres adjoints de ministre, M. Matte s'est occupé des tâches et des projets que le ministre lui a spécialement confiés. b) \$15,000—\$17,500. c) Aucune.

LE BUREAU D'ASSURANCE-CHÔMAGE DE SHERBROOKE

Question n° 497—M. Beaudoin:

1. Combien d'employés le bureau régional de la Commission d'assurance-chômage de Sherbrooke compte-t-il?

2. Quelle est la superficie (en pieds carrés) disponible aux employés de ce bureau régional?

3. Le gouvernement envisage-t-il la possibilité d'augmenter le personnel de ce bureau régional et, dans l'affirmative, quand?

4. Le gouvernement envisage-t-il la construction ou l'agrandissement des locaux actuels de ce bureau régional et, dans l'affirmative, quand?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): 1. L'équipe du bureau de district de Sherbrooke compte actuellement 254 employés.

2. La superficie utile du bureau de district de Sherbrooke est de 19,816 pieds carrés.

3. On ne prévoit pas augmenter le personnel pour le moment.

4. On étudie actuellement les besoins de la CAC dans la région de Sherbrooke et la possibilité d'améliorer les locaux du bureau de cette ville.

AÉROPORT DE VANCOUVER—LES CONCESSIONS

Question n° 567—M. Reynolds:

La compagnie *Host rent-a-car* a-t-elle fait une demande de locaux à l'aéroport international de Vancouver et, dans l'affirmative, a) le gouvernement a-t-il l'intention d'agréer cette demande, b) le gouvernement accordera-t-il des privilèges d'expansion analogues au restaurant, à la tabagie, au salon de barbier et au magasin de souvenirs?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): La société *Host Rent-a-car* n'a fait aucune demande de locaux à l'aéroport de Vancouver. a) Sans objet. b) Sans objet.